

Zeitschrift: Vox Romanica

Herausgeber: Collegium Romanicum Helvetiorum

Band: 35 (1976)

Artikel: La densité des liaisons matrimoniales le long de la frontière entre le français et le francoprovençal dans le Jura suisse

Autor: Kristol, Andres M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-28018>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La densité des liaisons matrimoniales le long de la frontière entre le français et le francoprovençal dans le Jura suisse

Avant-propos, méthode

Cet article est la version remaniée d'un travail écrit en 1969 dans le cadre d'un séminaire de dialectologie à l'Université de Zurich dirigé par M. le professeur K. Huber¹. A l'origine, mon but avait été de vérifier par une méthode extra-linguistique l'existence d'une frontière linguistique connue et décrite, à savoir celle qui sépare le patois de la Ferrière de celui des Bois². A cette fin, j'ai cherché à établir par des moyens statistiques et cartographiques le réseau des relations humaines, en particulier des liaisons matrimoniales, *en me basant sur les registres de mariage des archives d'état civil des deux communes concernées*³.

Au cours de mon enquête, j'ai été amené à ne pas me limiter à cette vérification, mais de tenter l'application de la même méthode à une frontière moins certaine, en l'occurrence celle qui sépare le francoprovençal du franc-comtois dans le reste du Jura : le dépouillement des archives concernant la Ferrière et les Bois rendait évident le fait que les barrières humaines attestées par les relations matrimoniales ne coïncidaient nullement avec les frontières du francoprovençal telles que Gauchat les a décrites⁴ : «Dieses Gebiet (celui du francoprovençal) umfaßt den Südosten Frankreichs, in Italien Val d'Aosta und Val Soana und die französische Schweiz bis zum Nordrand des Kantons Neuenburg und den bernischen Dessenberg (sic). St. Imier und Moutier kommen jenseits zu liegen». Toutefois, Gauchat lui-même a admis dans une note de l'article cité (p. 390) : «Leider besitzen wir aus dem St. Immertal, wo das Patois schon längst ausgestorben ist, keine zuverlässigen Listen, was das Bild erheblich trübt (...).»

¹ C'est le «travail inédit» que M. M. BURGER mentionne dans sa communication sur la limite nord du francoprovençal (*Actes du colloque de dialectologie francoprovençale*, publiés par ZYGMUNT MARZYS, Neuchâtel – Genève 1971, p. 56ss.). L'élaboration de ma thèse et la fin de mes études m'ont empêché jusqu'à ce moment d'en préparer la publication.

² La Ferrière et les Bois sont deux villages situés dans les Franches Montagnes à environ cinq kilomètres l'un de l'autre, sans frontières naturelles. L. GAUCHAT, *Gibt es Mundartgrenzen?*, ASNS III (1903), 365ss., a montré (p. 371) qu'à cet endroit se concentrent les traits significatifs qui séparent le francoprovençal du franc-comtois.

³ Je tiens à remercier ici les personnes qui m'ont aidé à rassembler le matériel nécessaire à ce travail, c'est-à-dire les secrétaires communaux et officiers d'état civil ainsi que MM. P. Léchot, pasteur à la Ferrière, et R. Chatelain, archiviste de la commune de Tramelan qui, par leur connaissance de l'histoire locale, m'ont beaucoup facilité la tâche.

⁴ *Op. cit.*, p. 377.

Puisque les indications linguistiques, en 1969, étaient encore clairsemées et d'un accès difficile⁵, j'ai essayé de trouver des indices «sociologiques» pour l'appartenance linguistique du Vallon de St-Imier à une époque où les patois n'étaient pas encore éteints. Il est évident que ce procédé est dangereux: un réseau d'intermariages fréquents peut très bien confirmer l'unité d'un domaine dialectal connu. Par contre, il est beaucoup moins certain qu'un tel réseau soit la *preuve* de cette unité. Il faudra examiner attentivement cette question sur la base du matériel concret, car dans l'affirmative, nous aurions la possibilité d'établir avec une certaine probabilité la frontière entre des patois qui ont disparu⁶.

La frontière entre les Bois et la Ferrière

1. *Valeur des sources utilisées: les registres d'état civil*

Le registre des mariages conclus à la paroisse catholique des Bois, rédigé en latin par le curé, commence avec l'an 1805 et devient illisible (à cause d'un changement de curé) à partir de 1833. Actuellement, il se trouve à l'office de l'état civil des Bois. Tandis que les registres des naissances et des décès commencent au cours du 17^e siècle, je n'ai pu trouver de registre de mariages antérieur ni à la cure, ni à l'office d'état civil⁷.

Tous les registres concernant la Ferrière se trouvent à l'office d'état civil de Renan. La Ferrière, commune indépendante à l'époque de l'occupation française, n'a formé qu'une seule paroisse avec Renan jusqu'en 1861. C'est à partir de 1876 que la Ferrière forme de nouveau un arrondissement d'état civil.

Les registres d'état civil de la Ferrière commencent avec l'an 6 de la Révolution française (septembre 1797) et se terminent au cours de l'an 1814⁸.

Les registres de la paroisse réformée de Renan contiennent les mariages conclus

⁵ La situation s'est améliorée depuis la publication de l'article de M. BURGER mentionné ci-dessus.

⁶ Il faudra confronter les résultats obtenus dans un travail tel que celui-ci avec les données historiques, politiques et religieuses de la région étudiée. Si d'éventuelles frontières politiques ou religieuses sont en accord avec les zones d'intermariages fréquents, l'incertitude qui pèse sur une enquête basée exclusivement sur des registres de mariage sera fortement diminuée.

⁷ Selon les dernières informations fournies par les archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy, des registres plus anciens ont été retrouvés récemment. Pour les Bois, ceux-ci permettraient de remonter jusqu'en 1731, et jusqu'en 1780 pour Renan/la Ferrière.

⁸ Détail intéressant: En 1814 déjà, avant la décision du congrès de Vienne de rattacher le Jura à la Suisse, l'officier d'état civil de Renan a commencé à écrire «Confédération Suisse» au lieu de «Empire Français» en tête des actes de mariage qu'il enregistrait, témoignage d'un sentiment d'attachement non négligeable pour notre enquête.

à l'église de Renan à partir du 7 avril 1810 pour Renan et la Ferrière. Le changement de régime intervenu en 1815 n'a pas interrompu les enregistrements.

A partir de 1816, les paroisses (qui étaient les seules à tenir des registres de mariages pendant le premier temps du régime bernois) ont été tenues d'enregistrer aussi les mariages des bourgeois émigrés, qui ne se trouvent pas dans les registres de l'état civil français. Le changement est minime, car les paroisses avaient déjà plus ou moins cette habitude. De toute façon, pour nous, le sort des émigrants n'est que d'un intérêt secondaire.

Dans les deux communes, à défaut de registres plus anciens, j'ai étudié les mariages qui ont eu lieu de 1805 à 1832. Cette période étant relativement récente, nous sommes obligés de nous demander si des registres du début du XIX^e siècle ont encore une valeur pour des recherches sur les dialectes de la Suisse romande.

En ce qui concerne les Bois, ainsi que l'ensemble de Franches Montagnes, la question ne se pose pas. Aujourd'hui encore (1969), les gens âgés parlent le patois entre eux⁹; en 1903, Gauchat¹⁰ a écrit que le patois fleurissait encore aux Bois.

Pour la Ferrière, la question est plus délicate. Peut-on considérer que la situation linguistique reflétée par les relations humaines de la période 1800-1830 est encore représentative pour un patois qui, d'après Gauchat, s'est éteint en 1870 environ? La réponse se trouve dans le fait que, entre 1830 et 1900, la population de la Ferrière a été complètement remplacée: la population «autochtone» romande, immigrée à l'origine des Montagnes Neuchâteloises¹¹, est repartie vers les grands centres de l'industrie horlogère et a été remplacée successivement par des paysans bernois en grande partie mennonites¹². C'est vers 1850 que l'afflux des allogènes germanophones est devenu vraiment impressionnant. On comprend aisément que le patois de la Ferrière se soit éteint vers 1870; c'est la population qui a changé. En 1969, j'ai

⁹ La situation diffère de commune en commune: aux Bois, les patoisants sont devenus peu nombreux; le curé m'a parlé de deux ou trois couples. Dans les villages qui sont moins influencés par une métropole toute proche (telle la Chaux-de-Fonds pour les Bois), même les enfants comprennent encore partiellement ce que les parents disent en patois (vérification faite aux Genevez au printemps 1969).

¹⁰ *Op. cit.*, p. 272.

¹¹ *Op. cit.*, p. 273.

¹² Ce mouvement s'annonce déjà au début du XIX^e siècle. Pour 1817, nous disposons d'un relevé de tous les bourgeois de la Ferrière (cf. S. DAVEAU, *Les régions frontalières de la montagne jurassienne*, Paris 1959, p. 189):

Parmi les

372 bourgeois que comptait alors la commune

115 y résidaient

122 habitaient la Chaux-de-Fonds

14 le Locle

65 le Jura bernois (dont une grande partie à Renan) ou le canton de Neuchâtel

3 la Suisse alémanique

53 à l'étranger.

Pour ce qui est des immigrants à cette époque, cf. mes propres statistiques, infra.

encore pu trouver 9 familles sur 97 portant des noms autochtones attestés dans les registres de 1805–1832 (aux Bois: 100 sur 178)¹³.

Un grand nombre de Bernois immigrés, entre-temps, s'est mis à parler français. L'échange de la population s'est fait trop rapidement et l'afflux des nouveaux venus a été trop grand pour que l'ancien patois ait pu survivre¹⁴; il est même surprenant que le français se soit maintenu comme langue de culture: la Ferrière a eu une légère majorité de population germanophone en 1960 encore¹⁵ (la situation est celle d'un bilinguisme intéressant: dans les familles, on parle souvent l'allemand, mais en public, dans la rue et à l'école, c'est le français qui règne). A la Ferrière (ainsi qu'à Renan et dans d'autres communes du Vallon de St-Imier) le mouvement de remplacement de la population se poursuit encore de nos jours. Selon les renseignements du secrétaire communal de Renan, les enfants des paysans bernois qui ont appris le français à l'école et dans la rue partent volontiers pour les centres de l'industrie, en général la Chaux-de-Fonds, et ce sont de nouveaux immigrants bernois qui maintiennent l'agriculture.

Cependant, si le patois s'est éteint vers 1870 à cause de cette rotation de la population, les mariages entre Romands conclus jusqu'en 1830 étaient encore avec beaucoup de probabilité des mariages entre patoisants. Il est possible d'établir à ce sujet un parallèle entre les années 1800–1870 pour la Ferrière et les années 1900–1969 pour les Bois: en 1900, le patois fleurissait encore aux Bois, en 1969 on m'a parlé des derniers patoisants. Entre 1800–1810, c'est la dernière génération de patoisants qui est née à la Ferrière, celle qui s'est mariée entre 1820 et 1830. Les documents attestent donc les relations humaines des deux dernières générations de patoisants; les couples de 1805 sont les parents de ceux de 1830. Grâce aux indications de lieu de naissance et de bourgeoisie, nous disposons même de la possibilité de connaître les influences qui s'exerçaient sur le patois de la Ferrière avant 1800, à une période où le dialecte devait encore être pleinement vivant: une famille peut résider dans une commune pendant plusieurs générations sans pour autant renoncer à sa bourgeoisie d'origine, ce qui nous laisse un reflet certain des influences allogènes anciennes¹⁶.

¹³ Cet état de choses est confirmé par un deuxième tableau statistique de Mlle DAVEAU (*op. cit.*, p. 202):

Au premier avril 1954, la Ferrière comptait 553 habitants.

22 soit 4 % étaient originaires de la commune

76 soit 13,8% du Jura bernois

39 soit 7 % du canton de Neuchâtel

398 soit 72,4% de l'ancien canton (partie alémanique du canton de Berne) (!)

18 soit 2,8% des autres cantons suisses.

¹⁴ Il en est autrement dans les Franches Montagnes catholiques où l'afflux bernois est beaucoup moins fort: aux Genevez, on m'a cité l'exemple d'un paysan bernois de langue maternelle allemande qui s'exprimerait couramment en patois franc-montagnard tout en ignorant le français.

¹⁵ Cf. Kommission der 24, Bericht zur Jurafrage, Biel/Bienne 1968, p. 215.

¹⁶ Pour plus de précisions sur l'extinction des patois dans le Jura sud, cf. O. KELLER, *Eine sterbende Mundart, VRom. 2* (1937), 394ss.

Reste à examiner l'exactitude des registres de mariage du commencement du XIX^e siècle. L'existence de registres parallèles (paroisses – état civil français) m'a permis de vérifier que les négligences proprement dites (changements de prénoms et manques d'indications) sont rares. Ce sont plutôt des traits caractéristiques de la manière de tenir les registres qui sont susceptibles de fausser nos résultats :

Les registres de l'état civil français n'indiquent pas les droits de bourgeoisie des époux.

Les registres paroissiaux n'indiquent pas les lieux de naissance des époux.

Pour la période française, les défauts respectifs sont compensés: en réunissant les informations des deux registres parallèles, nous possédons les indications complètes de lieu de naissance, d'origine et de domicile des couples – grâce aux registres français nous saurons en particulier si des immigrants dont les registres paroissiaux indiquent l'origine sont déjà nés dans la commune. Pour le premier temps du régime bernois, par contre, il faudra vérifier si d'éventuels changements statistiques sont dus au matériel.

Les registres de la paroisse des Bois n'indiquent pas si d'éventuels mariages entre protestants ont eu lieu aux Bois.

Les registres de la paroisse de Renan n'indiquent pas si d'éventuels mariages entre catholiques ont eu lieu à la Ferrière.

Une fois de plus, les deux registres se complètent mutuellement: l'église des Bois servait d'église paroissiale à presque tous les catholiques du canton de Neuchâtel et du Haut Vallon de St-Imier. Comme le domicile est toujours indiqué, ce sont les registres des Bois qui nous permettent de mesurer l'influence franc-montagnarde qui a pu s'exercer sur la Ferrière. La même chose est valable pour les protestants qui, eux, se mariaient à Renan. Il y avait d'ailleurs en ce temps-là très peu de catholiques dans la partie protestante et encore moins de protestants dans la partie catholique de l'ancien Evêché de Bâle. Ceci est le résultat d'une loi épiscopale qui, pour maintenir l'unité de la foi des possessions catholiques, contraignait les sujets protestants à rentrer dans l'église catholique ou de vendre leurs biens et d'émigrer dans les régions protestantes qui devaient les accueillir, et réciproquement¹⁷.

¹⁷ Cf. PAUL O. BESSIRE, *Histoire du Jura bernois et de l'ancien Evêché de Bâle*, Saignelégier 21968 (1935), p. 96; S. DAVEAU, *op. cit.*, p. 90; j'ai reçu des indications supplémentaires par le secrétaire communal de Renan. Une analyse des noms de famille pourrait éventuellement nous renseigner si cet échange de population a porté un certain nombre d'éléments dialectaux du Jura nord dans le sud et inversement dans la période qui suit la Réforme.

2. *Exploitation du matériel*

2.1. *Importance de l'immigration*

De 1805 à 1832, sur 247 mariages rapportés aux Bois, 193 concernent des habitants de la commune¹⁸ (262 indigènes, 124 immigrants). Moyenne annuelle: 8,8/6,9.

	Total	1 B-B	2 B-X	3 X-B	4 B: X-X	5 X: B-X	6 X: X-X
1805-1814	89/ 78	36	29	11	2	—	11
1815-1824	73/ 51	17	19	9	6	5	17
1825-1832	85/ 64	29	18	12	5	3	18
1805-1832	247/193	82	66	32	13	8	46

1: mariages entre deux bourgeois des Bois

2: mariages entre un bourgeois des Bois et une femme d'ailleurs

3: mariages entre un immigrant et une indigène

4: couples d'immigrants qui habitent aux Bois et s'y sont mariés

5: émigrants originaires des Bois dont le mariage nous est rapporté dans les registres de la paroisse

6: étrangers qui se sont mariés aux Bois où se trouvait l'église catholique la plus proche¹⁹

Ce sont les immigrants rapportés dans les colonnes 2, 3 et 4 qui nous fourniront les indications que nous cherchons sur les influences étrangères qui ont pu s'exercer sur le patois local et qui nous permettront de dresser la carte des liaisons matrimoniales.

Les deux dernières colonnes (5 et 6) rapportent des mariages qui n'ont eu aucune influence sur l'état du dialecte des Bois.

De 1805 à 1832, sur 249 mariages enregistrés pour le compte de la Ferrière, 147 concernent des habitants de la commune (109 indigènes, 141 immigrants romands, 44 immigrants suisses allemands). Moyenne annuelle: 8,8/5,2.

¹⁸ La commune des Bois contient plusieurs fractions importantes – les Bois, le Boéchet, Cerneux-Godat, Biaufond, le Peu-Claude – ainsi que quelques hameaux de moindre importance. Les mariages entre les fractions sont nombreux, voire la règle; il serait sans intérêt linguistique de les détailler.

¹⁹ Il s'agit souvent d'habitants de la Chaux-de-Fonds. Parmi ces «étrangers», on trouve des Tessinois, des originaires de Suisse centrale, des Français, etc.

	Total	1 F-F	2 F-X	3 X-F	4 F:X-X	5 X:F-X	6 X:X-X
1805-1814	64/ 61	11	12+0	14+1	22+ 0+ 1	2	1
1815-1824	89/ 40	5	10+3	4+3	8+ 6+ 1	49	-
1825-1832	96/ 46	4	11+2	8+1	6+ 4+10	50	-
1805-1832	249/147	20	33+5	26+5	36+10+12	101	1

Ce tableau est structuré de façon analogue à celui qui précède. Mutatis mutandis, les indications données dans le tableau pour les Bois sur la valeur des différentes colonnes restent valables²⁰.

Je ne désire pas tirer des conclusions prématuées de l'analyse de ces chiffres. Toutefois, quelques faits se dégagent:

(1) Le nombre de mariages entre autochtones est beaucoup plus élevé aux Bois (42,5%) qu'à la Ferrière (13,6%); l'immigration y est beaucoup plus faible (32,1% contre 63% à la Ferrière). Mais – mis à part les immigrants de langue allemande – les «nouveaux venus» à la Ferrière n'y habitent-ils pas depuis des générations tout en gardant leur bourgeoisie primitive? La comparaison entre les registres de l'état civil français et ceux de la paroisse semble confirmer cette hypothèse: pendant la courte période pour laquelle j'ai pu consulter les deux registres, les indications divergent dans 8 cas sur 22. Cela signifie que par l'église (qui s'intéressait à la *bourgeoisie*) un tiers et par l'état civil (qui retenait le *lieu de naissance*) deux tiers de la population étaient considérés comme autochtones. La majorité des Romands de la Ferrière provient donc d'une immigration ancienne qui a certainement pu influencer le patois²¹. Leur origine est d'autant plus intéressante.

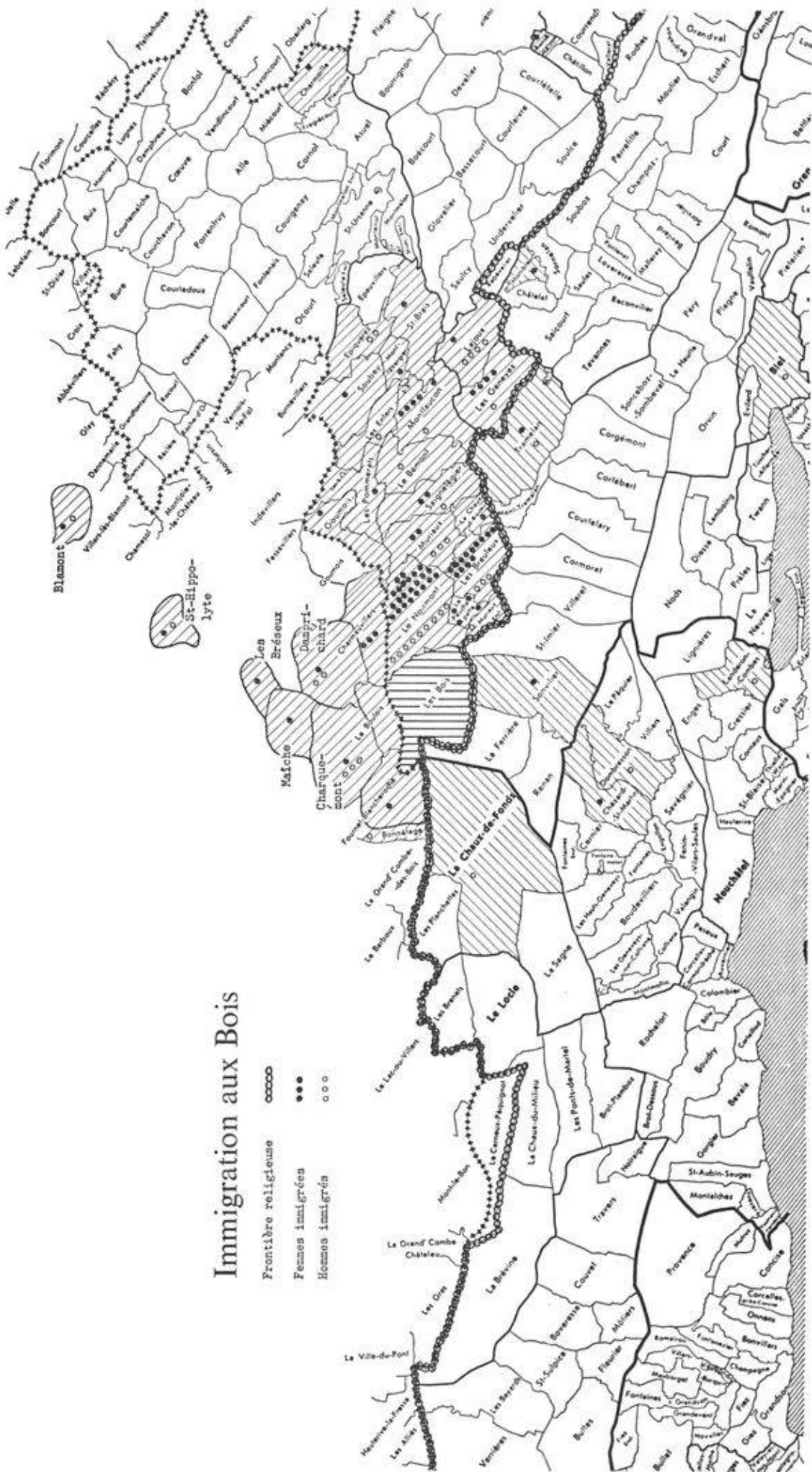
(2) Aux Bois, on note l'immigration de 79 femmes et de 45 hommes; à la Ferrière, de 96 femmes et de 89 hommes. Il y a plus de femmes immigrées dans les deux communes, parce qu'en général, les hommes étaient propriétaires des terres et des fermes.

²⁰ Comme je l'ai mentionné ci-dessus (p. 62-63), la plupart des chiffres se dégagent du registre de la paroisse réformée de Renan dont nous reparlerons plus tard. Les mariages ayant eu lieu à Renan, il n'y a que le registre français de 1805-1814 qui relate un mariage entre personnes n'habitant pas la commune (en l'occurrence un couple provenant de St-Imier). – Les chiffres composés des colonnes 2, 3 et 4 s'interprètent comme suit: dans les colonnes qui rapportent les mariages entre indigènes et nouveaux venus, le premier chiffre indique le nombre de mariages entre Romands, le deuxième celui des mariages «mixtes» Romands-Suisses allemands. – Dans la colonne 4 (couples d'immigrants), j'ai introduit la tripartition suivante: mariages entre Romands + mariages «mixtes» + mariages entre Suisses allemands. La distinction entre immigrants germanophones et romands n'a pas été nécessaire pour les Bois; on n'y trouve pas d'immigrants bernois à l'époque étudiée.

²¹ Cette proportion n'est valable que pour la période qui va jusqu'en 1814. Ensuite, les départs des bourgeois et des habitants assimilés se font de plus en plus nombreux, et l'immigration bernoise se renforce.

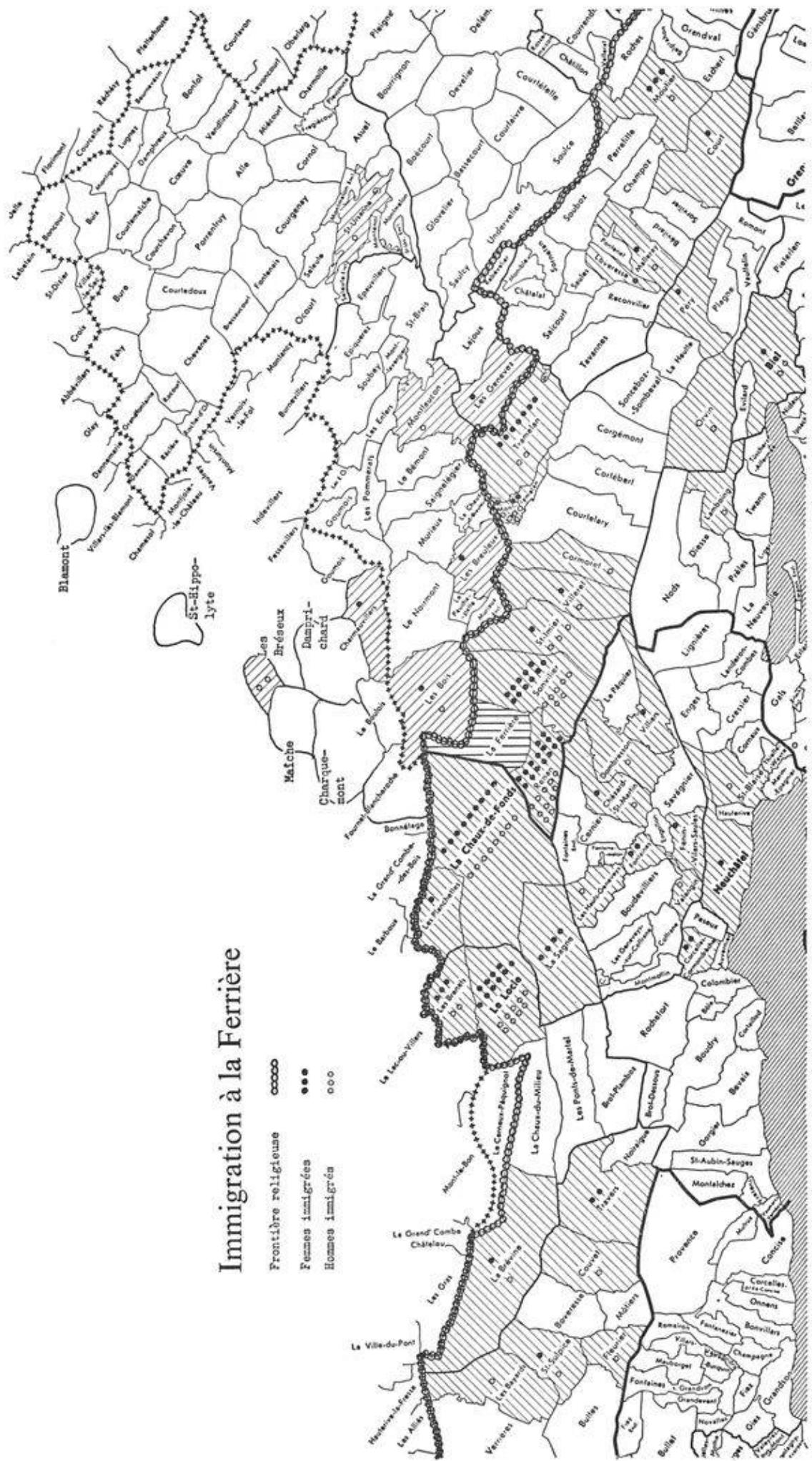
Immigration aux Bois

Frontière religieuse Femmes immigrées Hommes immigrés



Immigration à la Ferrière

Frontière religieuse 
 Femmes immigrées 
 Hommes immigrés 



Aux Bois, village agricole, la proportion des femmes immigrées est donc beaucoup plus grande qu'à la Ferrière, déjà atteinte par l'industrialisation²².

Impossible de tirer plus de conclusions de ces chiffres sans avoir recours à des cartes qui montrent l'origine des nouveaux venus. Les tableaux statistiques montrent l'importance de l'immigration, point capital, car une immigration massive risque d'altérer davantage le caractère d'un patois. Les cartes, par contre, nous montreront quel était le caractère de ces influences qui s'exerçaient sur les deux patois respectifs.

2.2. *Provenance des immigrants*

Les cartes de l'immigration à la Ferrière et aux Bois montrent avec netteté que l'écart profond entre les deux patois n'a rien d'étonnant. Etant donné que la frontière religieuse a empêché tout contact «familial», la différence entre les deux dialectes qui date de la période des défrichements et qui est due à la provenance des deux populations²³ n'a jamais pu s'effacer.

La carte de l'immigration aux Bois témoigne d'un réseau de relations humaines très dense qui englobe les Franches Montagnes, les deux villages catholiques voisins du district de Moutier (les Genevez, Lajoux²⁴) et les communes françaises voisines (à différence de la frontière religieuse, la frontière politique ne constitue pas un obstacle). Ceci est en parfait accord avec les indications linguistiques fournies par Gauchat: relations humaines et constat linguistique concordent.

La carte de l'immigration à la Ferrière atteste le maintien des relations humaines avec les Montagnes Neuchâteloises d'où cette population était originaire (à témoin les nombreux rapports avec la Chaux-de-Fonds, le Locle, la Sagne, les Brenets et la Brévine)²⁵.

Jusqu'ici, aucune surprise. L'étude des liens matrimoniaux confirme de façon éclatante les résultats de la carte de Gauchat; la réalité humaine est en accord avec la réalité linguistique. Les quelques mariages à travers la frontière linguistique entre les Montagnes Neuchâteloises et les Franches Montagnes n'invalident pas ce qui vient d'être dit; ils sont trop peu nombreux pour changer quelque chose à cette

²² A la Ferrière, les habitants vivaient en grande partie de l'horlogerie ou, quant aux femmes, de la fabrication de dentelles, travaux qui se faisaient le plus souvent à domicile.

²³ La population des Bois est originaire des Franches Montagnes et de la Franche Comté (défrichements du 14^e siècle), celle de la Ferrière du comté de Valangin, en particulier des Montagnes Neuchâteloises (défrichements du 16^e siècle); cf. GAUCHAT, *op.cit.*, p. 373.

²⁴ Les deux villages changeront de district le 1^{er} janvier 1976, en vertu des votations en faveur du futur canton du Jura. Dans ce contexte il est significatif que Lajoux et les Genevez n'aient pas adopté la Réforme comme tous leurs voisins du district de Moutier. Une ancienne unité ethnolinguistique avec les Franches Montagnes en serait-elle la cause?

²⁵ Rappelons que la carte n'enregistre que les immigrants à la Ferrière. Ce n'est pas l'émigration massive (en particulier vers la Chaux-de-Fonds et le Vallon de St-Imier, cf. N 12) qui est responsable des nombreux rapports matrimoniaux avec le canton de Neuchâtel et le Jura sud relatés.

situation. Dans l'espace de 28 ans, il y a deux couples catholiques, originaires des Franches Montagnes, et trois mariages mixtes à la Ferrière sur un nombre total de 150; deux couples protestants et six convertis au catholicisme provenant du Jura sud et du canton de Neuchâtel aux Bois sur 200 mariages²⁶.

Mais la carte des relations matrimoniales des habitants de la Ferrière contient un élément qui ne s'accorde pas facilement avec les théories de Gauchat sur les limites du francoprovençal (cf. la citation à la p. 61): Gauchat veut détacher le Vallon de St-Imier du domaine du francoprovençal. Et voici que nous constatons des relations intenses entre la Ferrière, Renan et Sonvilier. En ce qui concerne Renan, cela ne peut pas nous surprendre tout à fait, car les deux villages ne formaient qu'une seule paroisse. Mais qu'en est-il du reste du Vallon? Par où une frontière linguistique a-t-elle pu passer dans cette région aux contacts humains très denses?

Pour écarter, si possible, tous les doutes à ce sujet, j'ai préparé le tableau statistique et la carte des relations matrimoniales de Renan.

Renan et le Vallon de Saint-Imier

1. *Importance de l'immigration*

De 1805 à 1832, sur 459 mariages enregistrés pour le compte de Renan, 221 concernent des habitants de la commune (106 indigènes, 220 immigrants romands, 116 immigrants suisses allemands). Moyenne annuelle: 16,4/7,1²⁷.

²⁶ A cela s'ajoute l'extrême dispersion des fermes franc-montagnardes (encore en 1900, la Ferrière n'avait pas de centre proprement dit). Un paysan catholique qui possède une ferme sur le territoire de la Ferrière n'exerce qu'une influence minime sur son entourage, car il n'a pas besoin de se mêler à la population protestante, d'autant plus que la commune des Bois avec ses hameaux est à proximité. Il en va de même pour les protestants, et en particulier pour la communauté mennonite d'origine bernoise, habitant sur le territoire des deux communes depuis le début du 18^e siècle au plus tard (BESSIRE, *op.cit.*, p. 169), mais pour ainsi dire indépendante et pendant longtemps sans aucune influence sur les villages mêmes. Suzanne DAVEAU (*op.cit.*, p. 203) a rassemblé des chiffres à cet égard, qui se rapportent à la situation de la Ferrière en 1950, mais qui sont d'autant plus significatifs qu'ils se rapportent à une période à laquelle en général la fusion entre immigrants et autochtones s'est faite:

En 1950, on comptait
dans le village: 56 Jurassiens bernois et neuchâtelois
90 autres Suisses
dans les écarts: 45 Jurassiens bernois et neuchâtelois
357 autres Suisses

Nous devons penser que, pendant la période qui nous intéresse, la séparation entre les deux populations était encore plus nette.

²⁷ Quant aux registres consultés et à leur valeur, cf. les indications données au chapitre sur la Ferrière, p. 62-65.

	Total	1 R-R	2 R-X	3 X-R	4 R: X-X	5 X: R-X	6 X: X-X
1805-1814	114/ 94	16	17+0	11+4	22+ 8+16	1	19
1815-1824	138/ 61	2	10+0	5+1	20+ 8+15	20	57
1825-1832	207/ 66	5	7+2	3+0	28+11+10	38	103
1805-1832	459/221	23	34+2	19+5	70+27+41	59	238

Relevons les points communs et les différences entre ce tableau et celui de la Ferrière :

(1) Le mouvement de la population autochtone se déroule de façon absolument parallèle: avec 1815 commence le départ en masse de l'ancienne population, ce qui se manifeste par la diminution rapide des mariages entre autochtones et l'augmentation du nombre des bourgeois se mariant ailleurs. J'ignore les raisons de cette évolution: nous aurons encore l'occasion de vérifier qu'elle ne peut être causée par une manière différente de tenir les registres pendant les époques française et bernoise²⁸. Le rattachement du Jura à la Suisse en 1815 aurait-il ouvert de nouvelles possibilités à ses habitants, ou s'agit-il plutôt d'un changement d'ordre économique?

(2) Le nombre d'immigrants suisses allemands est nettement plus grand qu'à la Ferrière, et ceci dès le commencement de la statistique (période française). Mais ce qui importe, c'est que les deux populations ne se mélangeaient pratiquement pas. J'ai déjà relevé ce phénomène pour la Ferrière: la communauté mennonite avait peu de contacts avec les autochtones. A Renan, les mennonites étaient concentrés surtout aux Convers où, aujourd'hui encore, la majorité de la population parle allemand²⁹.

(3) L'accroissement soudain du nombre des mariages entre personnes n'habitant pas Renan (colonne 6) à partir de 1825 est dû à des Jurassiens et des Bernois de l'ancien canton, établis à la Chaux-de-Fonds, mais qui ont choisi de se marier dans leur canton d'origine.

2. *Provenance des immigrants*

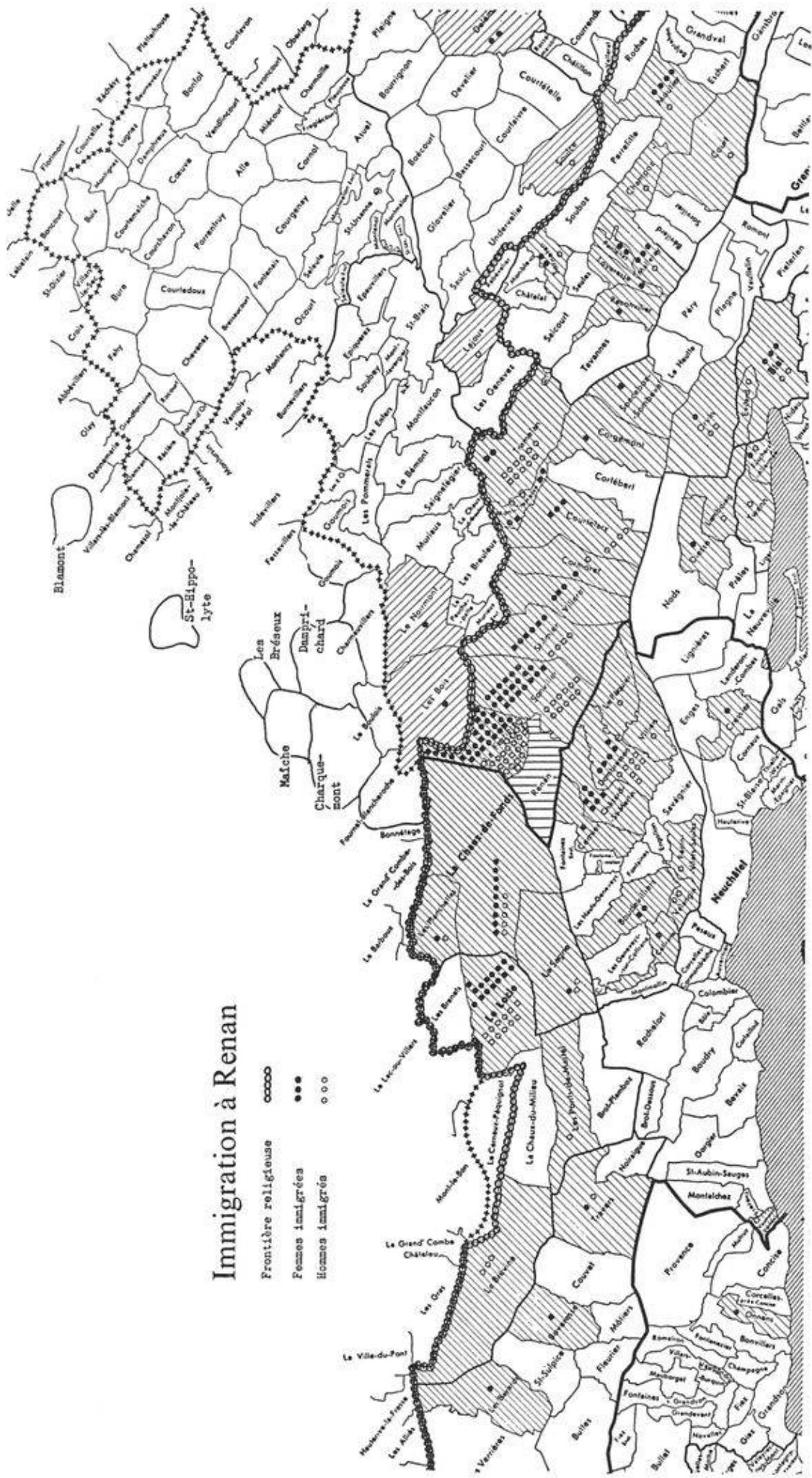
La carte des relations matrimoniales des gens de Renan avec leurs voisins nous permet de parler de l'unité complète des deux fractions de la paroisse de Renan, Renan et la Ferrière. Les mariages entre les deux villages sont aussi nombreux que ceux qui unissent les différentes fractions de la paroisse des Bois. Il en est de même

²⁸ Cf. *infra*, étude des registres de Tramelan, p. 75-76.

²⁹ Cf. aussi les chiffres parallèles pour la Ferrière, p. 71, N 26.

Immigration à Renan

Frontière religieuse Femmes immigrées Hommes immigrés



en ce qui concerne les relations avec l'extérieur, malgré la situation géographique complètement différente des deux villages – la Ferrière située sur le plateau des Franches Montagnes, Renan au fond du Vallon de St-Imier. Les influences qui se sont exercées sur les deux villages ont été identiques (Renan étant plus grand que la Ferrière, et plus industrialisé, l'immigration y est numériquement plus forte, mais la répartition des influences reste la même). Information capitale : les relations de Renan avec les Montagnes Neuchâteloises sont aussi intenses que celles de la Ferrière (et tout aussi anciennes) – et les contacts avec les Franches Montagnes catholiques (dialectes français) pratiquement nuls.

L'unité entre la Ferrière et Renan à l'époque qui précède l'extinction des patois est indubitable. Si donc des facteurs humains ont une quelconque importance pour les faits linguistiques, si des contacts familiaux (nombreux) peuvent influencer un parler local, il faut inclure Renan dans le domaine des dialectes francoprovençaux – personne n'a jamais douté de l'appartenance au francoprovençal du dialecte de la Ferrière³⁰.

La carte des liaisons matrimoniales témoigne d'un facteur supplémentaire qui vient à l'appui de ce que nous venons de dire, facteur qui était moins évident pour la Ferrière : je veux parler des liens matrimoniaux assez nombreux avec le Val de Ruz (surtout avec les communes de Dombresson et de Chezard).

Mais il y a d'autres éléments contenus dans la carte de Renan (aussi bien que dans celle de la Ferrière) qui s'adaptent moins bien à cette attribution au francoprovençal. Selon les informations de Gauchat et la carte des phénomènes linguistiques présentée dans l'article déjà souvent cité, le Vallon de St-Imier ferait partie du domaine des dialectes à caractère franc-comtois et serait séparé de la Ferrière par la même frontière linguistique très marquée que les Bois et les Franches Montagnes. Et pourtant nous découvrons que les liens matrimoniaux entre la Ferrière, Renan et le haut Vallon de St-Imier étaient très denses, et que même Tramelan et la Prévôté ont fourni un contingent assez important d'immigrants. Par ailleurs, ce n'est pas seulement l'immigration qui a été forte : j'ai pu constater autant de départs de la Ferrière et de Renan vers les régions que je viens d'énumérer. Comment pourrait-on donc justifier une frontière linguistique entre le Vallon de St-Imier et la zone de Renan – la Ferrière ? L'attachement de la Ferrière (et de Renan) aux Montagnes Neuchâteloises a-t-il été tellement solide que l'influence du patois comtois du Vallon a été « pulvérisée » ? Le Vallon a-t-il eu des relations tellement intenses avec les Franches Montagnes et d'autres régions aux parlers de type septentrional que l'influence du francoprovençal provenant de la Ferrière et des Montagnes Neuchâteloises le long de la route

³⁰ Ceci n'est pas forcément en désaccord avec les frontières du francoprovençal telles que GAUCHAT les a décrites : la carte linguistique qu'il a dessinée (*op. cit.*, en face de p. 396) est d'une échelle trop réduite pour nous donner des indications précises, et dans le texte, il ne se prononce pas sur l'appartenance linguistique de Renan.

qui descend vers Bienne n'a pas pu se manifester ? Certes non : la carte des relations humaines que j'ai dressée pour la commune franc-montagnarde des Bois prouve qu'il ne peut être question de contacts fréquents entre le Vallon et les Franches Montagnes ; la limite des confessions a été une barrière infranchissable.

Arrivé à ce point déjà au moment de mes investigations, j'ai désiré élargir la base de mon travail, afin de donner une réponse plus solide aux questions qui se soulevaient. La commune qui s'offrait comme d'elle-même à cet objet, c'était Tramelan, surtout si nous pensons aux informations que donne Gauchat (je répète une partie de la citation) : « Leider besitzen wir aus dem St. Immertal, wo das Patois schon längst ausgestorben ist, keine zuverlässigen Listen, was das Bild erheblich trübt. Auf unsere Fragen mögen dort die Leute oft mit Formen antworten, die eigentlich aus dem Bezirk Delsberg stammen und ihnen als heute noch häufig gehörte Wörter besser im Bewußtsein ruhen als ihre eigene vergessene Sprache. Möglicherweise würde durch bessere Information Tramelan und Court ihr inselartiger Charakter weggenommen. » Voici que nous sommes en présence d'une deuxième frontière linguistique incertaine, mise en question déjà par Gauchat (insistons sur le fait que les critères qui justifiaient l'attribution des anciens dialectes du Vallon au domaine du franc-comtois sont incertains). Tramelan, situé au nord de la Montagne du Droit, exposé aux influences franc-montagnardes, commune protestante, mais séparée de son arrière-pays par les montagnes et s'ouvrant vers Tavannes et Saicourt par une vallée inhabitée de huit kilomètres est un point de repère idéal pour l'étude des influences qui ont pu s'exercer sur des régions du Jura sud plus éloignées de la frontière neuchâteloise.

L'«îlot linguistique» de Tramelan

« Les îlots qui diffèrent de leur entourage par un ou deux traits phonétiques mettent en lumière la naissance des transformations phonétiques. Leur isolement est relativement récent. (...) Les îlots entourés de lignes nombreuses sont des contrées qui ont résisté à l'assimilation, pour des motifs historiques. Leur indépendance d'aujourd'hui est une preuve d'affinités anciennes avec d'autres pays. Tramelan et la contrée de Moutier, Court, etc., ont eu des rapports avec Neuveville. » (L. Gauchat, *BGI. 3* [1904] 22).

1. *Les registres*

Les registres de Tramelan sont les plus complets que j'aie pu trouver. Les archives de la commune contiennent les documents suivants :

1. Les registres d'état civil commencent avec l'an 6 R.F. (comme dans les autres communes, je les ai analysés à partir de 1805).
Commune de Tramelan dessus: registre de mariage 1797-1814.
Commune de Tramelan dessous: registre de mariage 1797-1813 (probablement point de mariage en 1814).
2. Le registre des mariages conclus à la paroisse de Tramelan (qui comprenait les communes de Tramelan dessus, Tramelan dessous et de Mont Tramelan) commence en 1805 et continue jusqu'à aujourd'hui sans interruption par le changement de régime intervenu en 1815. Je me suis servi de ce registre de 1805 à 1832.
3. Le registre des annonces de mariage des communes de Tramelan dessus et Tramelan dessous commence en 1816. Il m'a servi de supplément et rectificatif potentiel du registre de la paroisse. Ce registre nous permet de vérifier les indications fournies par la paroisse pendant le premier temps du régime bernois, possibilité qui ne s'est pas offerte dans les autres communes.

L'existence de plusieurs registres parallèles durant un temps assez long m'a permis de vérifier si les changements provoqués par les différences dans la manière de tenir les registres sont importants. Pour Tramelan, il s'est avéré le contraire. Il n'y a qu'une relation qui change brusquement dans la statistique: c'est le pourcentage des Trame-lots émigrés qui n'est pas rapporté par les registres d'état civil de l'époque française. Puisque les registres de la paroisse tiennent compte des émigrants de 1805 à 1814 – et que leur nombre est petit – nous pouvons conclure que l'accroissement soudain de l'émigration à partir de 1815 à Tramelan, la Ferrière et Renan est une réalité qui ne relève pas simplement de la façon de tenir les registres.

2. *Exploitation*

Dans l'exploitation du matériel, je me suis permis d'étudier en bloc les trois communes de Tramelan dessus, Tramelan dessous et Mont Tramelan. Plusieurs facteurs m'y autorisent:

- (1) les trois communes se trouvent dans la même position géographique,
- (2) les relations ont été très fréquentes entre elles,
- (3) à l'époque, il s'agissait d'une seule paroisse,
- (4) aujourd'hui, Tramelan dessus et Tramelan dessous ne forment plus qu'une seule commune.

2.1. *Importance de l'immigration*

De 1805 à 1832, sur 599 mariages rapportés à Tramelan, 423 concernent des habitants des trois communes (718 indigènes, 81 immigrants romands, 47 immigrants suisses allemands). Moyenne annuelle: 21,4/15.

	Total	T-T	T-X	X-T	T:X-X	X:T-X	X:X-X
1805–1814	135/125	93	12+3	10+6	0+1+0	5	5
1815–1824	258/154	101	14+7	21+5	0+0+6	92	12
1825–1832	206/144	110	17+4	5+6	0+1+0	57	5
1805–1832	599/423	304	43+14	36+17	0+2+7	154	22

Le trait de ce tableau qui distingue Tramelan des autres communes que nous avons étudiées, c'est le pourcentage très élevé de mariages entre Tramelots. Tramelan a été un village d'émigrants plutôt que d'immigrants³¹. Il n'y a pas de doute qu'à l'époque étudiée le patois de Tramelan a dû être encore conservé à un état très pur. L'isolement géographique y a certainement joué un rôle, et il est même probable que le brassage de la population le long de la voie de communication du Vallon de St-Imier soit une des raisons qui y ont amené la mort précoce du patois, tandis que celui de Tramelan s'est conservé plus longtemps. Voilà ce qui peut expliquer l'isolement linguistique de Tramelan constaté par Gauchat au début de notre siècle. Si donc nous réussissons à établir de quel groupe dialectal le patois de Tramelan faisait partie, quelles étaient les influences qui s'étaient exercées sur lui et quelles étaient les influences de celui-ci sur les patois environnants, il est possible que le patois de Tramelan puisse nous fournir des indications sur le caractère des patois dans le Jura sud en général.

Il reste à ajouter que presque tous les mariages entre Suisses allemands ou linguistiquement mixtes ont eu lieu à Mont Tramelan, dans la communauté mennonite de langue allemande – à Tramelan aussi, les deux populations étaient séparées. Mont Tramelan, aujourd'hui encore, possède une majorité allemande (env. 80%) et une des quatre écoles allemandes dans le Jura. Toutefois, les familles d'origine bernoise qui, entre-temps, sont descendues de la montagne et se sont intégrées à Tramelan même, sont nombreuses.

2.2. *Provenance des immigrants*

Puisque l'immigration à Tramelan a été faible, la carte des liens matrimoniaux de Tramelan est moins impressionnante que celles des Bois, de la Ferrière et de Renan. Néanmoins, nous en retenons trois points importants:

- (1) Tandis que les cartes des Bois, de la Ferrière et de Renan ont montré quelques mariages à travers la frontière religieuse, Tramelan est resté isolé vis-à-vis des catholiques. Malgré la diversité des registres que j'ai consultés, je n'ai trouvé aucune attestation pour des relations avec les villages catholiques environnants.

³¹ A ce sujet, cf. aussi S. DAVEAU, *op.cit.*, p. 189.

- (2) Ni le Mont Soleil (le col du Mont Crosin), ni la vallée de la Trame n'ont isolé Tramelan des communes protestantes environnantes.
- (3) Nous ne trouvons aucune trace d'une relation entre Tramelan et la Neuveville à laquelle il aurait fallu s'attendre selon la remarque de Gauchat.

Si nous pouvons parler d'influences sur Tramelan et son dialecte, ce sont bien celles du Vallon de St-Imier, des Montagnes Neuchâteloises, d'une partie de la Vallée de Tavannes et de Moutier – il est vrai que la proportion en est petite, face au nombre de mariages entre Tramelots. Etant donné que ces influences étaient réciproques³², il me paraît étrange que Gauchat ait été obligé de séparer Tramelan de son entourage par un faisceau si dense de différences dialectales: ce n'est que la frontière contre les Franches Montagnes qui paraît assurée sur la base des relations humaines. D'ailleurs, si les relations avec la Neuveville et sa région n'existent pas, d'où le patois tramelot qui semble avoir été de caractère francoprovençal³³ vient-il?

Pour en être sûr, et pour exclure une relation ancienne avec la Neuveville qui ne se serait plus manifestée dans les registres, j'ai interrogé l'archiviste de Tramelan sur l'origine des familles anciennes de Tramelan. La réponse a été significative: tandis que les Béguelin, Chatelain, Choffat, Delareussille, Etienne, Juillard, Monbaron, Monnier et Rossel sont des Tramelots autochtones, les Droz, Ducommun, Mathey, Nicolet, Vuilleumier sont originaires des Montagnes Neuchâteloises, les Gagnebin de Renan et les Houriet de Sonvilier. Toutes ces familles étant devenues bourgeois de Tramelan n'ont plus laissé de traces dans la carte. Mais cela exprime clairement que les anciennes influences qui se sont exercées sur le patois de Tramelan sont les mêmes que celles qui s'exerçaient sur le Haut Vallon de St-Imier. Ce fait est confirmé par les recherches de S. Daveau³⁴.

Synthèse des résultats, conclusions

Partant de la vérification d'une frontière linguistique connue, mon enquête apporte en tout premier lieu l'attestation d'une frontière humaine extraordinairement nette qui sépare les régions protestantes du Jura sud des régions catholiques du Jura nord. Cette frontière est due à la Réforme, mais il est certain qu'elle n'est que la conséquence d'une réalité politique plus ancienne, à savoir l'appartenance du Vallon de

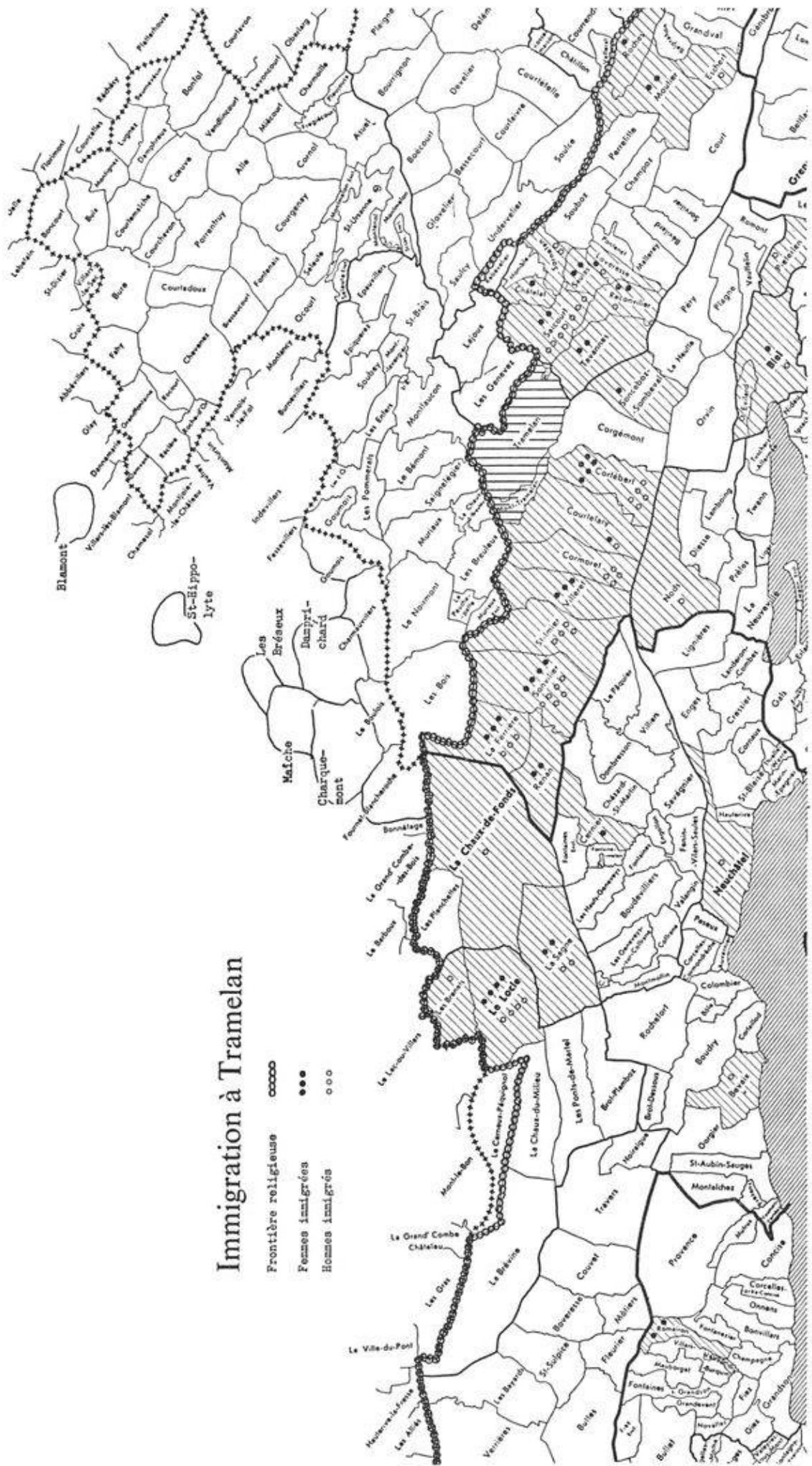
³² 93 des 154 émigrants tramelots de 1805–1832 se sont installés dans le Vallon de St-Imier, entre Sonceboz et la Ferrière. Avec la Chaux-de-Fonds, c'était nettement la destination préférée des Tramelots.

³³ Malheureusement, le dialecte de Tramelan semble ne jamais avoir fait l'objet d'une enquête ou étude approfondie. A côté des indications fournies par Gauchat, seuls quelques indices se dégagent de l'article de M. BURGER qui a eu à sa disposition les matériaux non publiés du *GPSR*.

³⁴ *Op. cit.*, p. 77.

Immigration à Tramelan

Frontière religieuse
 Femmes immigrées
 Hommes immigrés



St-Imier (l'Erguel) et de la Prévôté de Moutier à la zone d'intérêt de Bienne et par là de la puissante ville de Berne³⁵. Berne était de fait – si ce n'est de droit – co-souverain des régions mentionnées du Jura qui en principe appartenaient au prince-évêque de Bâle. Les traités de combourgéosie entre Berne, l'Erguel et la Prévôté grâce auxquels les deux régions jurassiennes étaient considérées comme faisant partie de la Confédération suisse³⁶ ont permis à la ville de Berne d'imposer la Réforme dans le Jura sud. A ce moment, la frontière politique (qui n'a pas dû empêcher les contacts humains entre le sud et le nord du Jura) s'est consolidée au point de devenir étanche³⁷. Les relations avec le nord – si elles ont existé jusque là – ont dû cesser, et des rapports s'établir ou du moins s'intensifier avec les voisins neuchâtelois. Quant au Jura nord, les relations avec la Franche Comté restée catholique sous son régime espagnol n'ont jamais cessé³⁸.

Le matériel que je viens d'exposer dans les chapitres qui précèdent atteste cette dernière phase des relations humaines:

- (1) la persistance des contacts entre les Franches Montagnes et la France voisine,
- (2) l'absence de contacts entre les deux parties de l'ancien Evêché de Bâle, bien séparées depuis quelques siècles,
- (3) l'intensité des rapports du Jura sud, en particulier du haut Vallon de St-Imier, avec les Montagnes Neuchâteloises³⁹.

³⁵ Vers 1350, le Jura sud formait déjà une certaine unité politique distincte du Jura nord et ralliée à Berne (BESSIRE, *op.cit.*, p. 62); ce n'est que vers 1384 que commencent les défrichements et le peuplement des Franches Montagnes.

³⁶ A différence du reste de l'Evêché de Bâle; cf. BESSIRE, *op.cit.*, p. 75, 83.

³⁷ Par la suite, elle a été intensifiée encore par le prince-évêque qui a invité les mennonites bernois chassés de l'Emmental à s'installer le long de la Montagne du Droit entre les deux populations jurassiennes autochtones, afin d'empêcher l'infiltration réciproque d'une autre croyance dans les blocs religieux (information fournie par le secrétaire communal de Renan; cf. aussi BESSIRE, *op.cit.*, p. 169). Que cette interprétation des intentions du prince-évêque soit correcte ou non, la séparation a été efficace.

³⁸ Rappelons que GAUCHAT pense que la population des Franches Montagnes est partiellement origininaire de la Franche Comté.

³⁹ L'importance de l'immigration neuchâteloise dans le Jura sud décroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la frontière politique: elle est très forte dans le Haut Vallon (la Ferrière, Renan, Sonvilier), moyenne dans la région comprise entre St-Imier et Courtelary ainsi qu'à Tramelan, et plutôt faible dans le Bas Vallon.

J'ai vérifié la situation du Bas Vallon sur la base des registres de mariage de Cortébert, Corgémont et Sonceboz-Sombeval qui se trouvent dans les archives de l'état civil de Corgémont. Il n'a pas été nécessaire de suivre le même procédé que pour les quatre communes étudiées de près, mais je tiens le matériel à la disposition de qui s'y intéresserait. Il s'est montré clairement que l'influence neuchâteloise a été assez réduite. Les rapports avec la Montagne de Diesse sont nuls – le Chasseral a complètement isolé ces deux régions protestantes. Les relations avec Tramelan ont été assez nombreuses, plus nombreuses que celles avec la Vallée de Tavannes; toutefois ces dernières sont encore plus intenses que celles qui relient le Bas Vallon au Haut Vallon. Une influence franc-montagnarde n'existe pas.

La réalité humaine telle qu'elle est attestée par les liaisons matrimoniales a-t-elle une valeur pour la recherche linguistique? Est-il possible d'établir, de reconstruire des frontières linguistiques mal connues au moyen d'une enquête sociologique?

En 1969 déjà, il m'a semblé que dans notre cas précis la réponse à ces questions devait être positive. J'étais de l'avis que – même si une fois une unité avait existé entre le Jura sud et le Jura nord – une frontière étanche comme celle qui sépare les deux parties du Jura ne pouvait rester sans conséquence pour le caractère des patois parlés des deux côtés, d'autant plus que les influences qui s'exerçaient sur les deux populations depuis la Réforme étaient divergentes. Mais puisqu'il ne m'était pas possible de donner des preuves linguistiques pour l'appartenance au francoprovençal des patois du Vallon, j'ai dû me contenter à l'époque d'un témoignage subjectif datant du XVIII^e siècle qui attestait la parenté entre les patois des Montagnes Neuchâteloises et ceux du Vallon de St-Imier:

«Les habitants (de l'Erguel) parlent un patois très singulier (...) et assez ressemblant à celui de leurs voisins des montagnes de Neuchâtel (...). Ils ont la même aptitude pour les arts mécaniques que les Neuchâtelois, la même industrie, la même activité et le même fond de caractère: cela peut venir de ce que plusieurs familles, surtout dans les montagnes de St-Imier, sont sorties vers le commencement du siècle passé du comté de Valangin trop petit pour sa population.»⁴⁰

En me basant sur ce témoignage «impressionniste» ainsi que sur quelques indices linguistiques épars qui étaient alors à ma disposition⁴¹, je proposais donc d'inclure dans le domaine du francoprovençal les patois du Vallon de St-Imier, ou plus précisément ceux du Haut Vallon. Mes recherches me semblaient prouver que, pour le temps où les patois existaient encore dans le Jura entier, la frontière entre le francoprovençal et le franc-comtois ne suivait pas le Chasseral (là, il devait y avoir une frontière interne du francoprovençal, la même qui séparait le Val de Ruz des Montagnes

⁴⁰ PHIL CYRIAQUE BRIDEL, *Course de Bâle à Bienna par les vallées du Jura*, Bâle 1789. BRIDEL parle aussi des patois de la Prévôté qu'il rapproche de ceux du Jura nord et de la Franche Comté.

⁴¹ En particulier:

(1) la thèse de ARNOLD ALGE sur les patois de la Montagne de Diesse (*Die Lautverhältnisse einer Patoisgruppe des Berner Jura*, Bern 1904). Alge a consulté l'*Atlas linguistique de la Suisse romande* (qui n'a jamais été publié) et donne des indications pour Sonvilier, le Bas Vallon, la Prévôté et les Franches Montagnes: les formes de Sonvilier se distinguent régulièrement de celles qui sont citées pour les Franches Montagnes; le Bas Vallon et la Prévôté montrent soit la forme francoprovençale, soit la forme franc-comtoise. («...der eigentlich französische Sprachcharakter beginnt erst nördlich der Linie Tramelan-Moutier. Eine Erklärung dieser Tatsache ist noch nicht gegeben worden.» [p. 4]).

(2) un article de GAUCHAT dans le *BGI*, 3 (1904), 18. Gauchat mentionne un frontière qui sépare le Haut Vallon du Bas Vallon (le Haut Vallon présente la même forme que les Montagnes Neuchâteloises).

(3) La carte de M. BURGER dans l'*Atlas de la Suisse*, Wabern-Berne 1967, carte 28, langues II, dans laquelle la frontière entre le type francoprovençal *tchanson* et le type comtois *tchinson* suit la Montagne du Droit et inclut Tramelan et une partie de la Vallée de Tavannes.

Neuchâteloises), mais la Montagne du Droit qui était frontière religieuse et frontière politique⁴² en même temps.

Aujourd’hui, grâce aux résultats du Colloque de dialectologie francoprovençale, il est possible d’intégrer les résultats de mon enquête dans un cadre plus large. Il paraît assuré que ni la frontière du Chasseral ni celle de la Montagne du Droit ne correspondent à la plus ancienne frontière entre les patois à caractère francoprovençal et les patois français. M. Burger a montré que certains phénomènes considérés comme caractéristiques du francoprovençal sont attestés jusqu’en Ajoie, entre la fin du 11^e et du 14^e siècle. Par la suite, le francoprovençal a été de plus en plus refoulé par des traits dialectaux d’origine franc-comtoise (en ce qui concerne les Franches Montagnes, c’est certainement dû à une immigration pure et simple). Il a été balayé du Jura nord (M. Burger parle de la survivance de quelques «blocs erratiques») et a failli subir le même sort dans le Jura sud, exception faite de la Montagne de Diesse, «protégée» par le Chasseral. A en juger les parlers de l’extrême sud-est du Jura (région de Romont-Plagne)⁴³, la poussée des éléments dialectaux franc-comtois semble avoir été dirigée vers Tavannes et le Bas Erguel (par Undervelier-Bellelay), tout en laissant de côté Moutier et Court, ainsi que le Haut Vallon de St-Imier. La Réforme qui a scindé le Jura en deux⁴⁴, a eu deux effets sur les parlers du sud: elle a permis que les traits francoprovençaux survivants à cette époque se soient conservés (tandis que dans le nord, l’effacement s’est poursuivi) et a conduit à un réalignement des relations humaines et des parlers. Le Vallon de St-Imier est entré en contact avec les Montagnes Neuchâteloises (les relations humaines de la Vallée de Tavannes, de Court, de Moutier restent à étudier). Ce contact a permis la consolidation des traits francoprovençaux et, éventuellement, même le retour de certains éléments francoprovençaux dans le Haut Vallon de St-Imier.

Le but de ce travail a été de trouver des résultats linguistiques précis à travers l’étude des relations humaines dans une région donnée. Je n’ai ni pu ni voulu en faire un travail théorique sur la valeur générale des liaisons matrimoniales pour des recherches linguistiques, bien que quelques indices se dégagent. Pour obtenir des indications théoriques valables, il serait nécessaire de se baser sur un matériel recueilli dans des régions différentes.

⁴² C'est exactement la frontière sud du futur canton du Jura d'après les votations de 1975.

⁴³ Ces dialectes, GAUCHAT les a classés comme variétés de transition entre le type jurassien (nord) et les types neuchâtelois (*BGI*. 5 [1906], 59 N). KELLER (*VRom.* 2 [1937], 407) les attribue pleinement au type jurassien. – Le caractère des dialectes de Romont-Plagne est probablement responsable de l’attribution au français de tous les dialectes du Vallon de St-Imier dont GAUCHAT ne savait que peu de choses, attribution qui depuis s’est perpétuée dans tous les manuels.

⁴⁴ Je ne crois pas à une séparation linguistique entre le Jura nord et le Jura sud antérieure à la Réforme: elle aurait empêché les traits franc-comtois d’arriver jusque dans le Bas Erguel.

Ma démarche a été facilitée parce que j'étais en présence d'une frontière facile à attester, pour laquelle les faits religieux, politiques et humains concordaient.

En ce qui concerne la limite nord du francoprovençal dans le Jura, il peut donc être dit que la Réforme a été à l'origine d'une barrière humaine qui, pour le francoprovençal menacé par le franc-comtois, a constitué une sorte de digue. A l'arrière de cette digue se trouvaient des dialectes déjà fortement influencés par le franc-comtois, zone de transition qui a été à son tour influencée par le francoprovençal, surtout en proximité de la frontière neuchâteloise.

La frontière entre le français et le francoprovençal, comme beaucoup d'autres frontières linguistiques, a oscillé au cours de l'histoire, mais le mouvement n'a pas été celui d'un simple retrait successif du francoprovençal comme on aurait pu le croire. A l'époque qui a précédé l'extinction des patois dans le Jura sud, le francoprovençal était plutôt en train de regagner du terrain.

Il ne m'appartient pas d'aller au-delà de cette constatation et de fixer une frontière qui, faute de précisions linguistiques, devrait rester hypothétique.

Zurich

Andres M. Kristol